



PREMIER MINISTRE

Délégation interministérielle
pour l'égalité des chances
des Français d'outre-mer

Communiqué de presse de Patrick KARAM du 10/11/2010

L'enseignement du créole dans l'Hexagone : engagement présidentiel tenu

Le créole, qui s'enseignait exclusivement en Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, devient **désormais une réalité hexagonale conformément à l'engagement du Président de la République.**

Dès la session 2007, Patrick Karam, délégué interministériel pour l'Égalité des chances des Français d'outre-mer avait mis en place avec le ministre de l'Éducation nationale une épreuve obligatoire de créole LV2 et LV3 au baccalauréat général et technologique dans l'Hexagone.

A la rentrée scolaire 2008, la délégation interministérielle, mettant en œuvre un engagement présidentiel, a obtenu l'enseignement de créole facultatif dans 2 lycées d'Ile-de-France (Paul Eluard de Saint-Denis et Léon Blum à Créteil). Deux vacataires dont les noms avaient été proposés par Patrick Karam ont été nommés sur ces postes.

En 2008 l'enseignement a été dispensé en classe de seconde. En 2009 il a été étendu aux classes de 1^{ère}, puis en 2010 aux classes de Terminale.

A la rentrée 2010, on compte 14 élèves au lycée Paul Eluard sur les 3 niveaux et au lycée Léon Blum on dénombre 19 élèves sur les 3 niveaux, dont 10 en terminale.

Dès la session du baccalauréat 2011, les élèves de ces 2 lycées qui sont en Terminale **pourront passer le créole en épreuve facultative**, ce qui signifie que leur note ne sera prise en compte que si elle est supérieure à la moyenne, contrairement à l'épreuve obligatoire qui constituait jusque là un frein à l'inscription des élèves en créole. Cette mesure voulue par le délégué interministériel et le ministre de l'Éducation nationale **sera étendue dans un premier temps à tous les candidats en Ile-de-France, y compris ceux qui n'auraient pas suivi l'enseignement scolaire.**

En 2010, on comptait 958 candidats en épreuve facultative **au baccalauréat** (311 en Martinique, 445 en Guadeloupe, 104 en Guyane, et 98 à la Réunion, 0 dans l'hexagone) et 332 candidats en épreuve obligatoire (12 en Martinique, 258 en Guadeloupe, 0 en Guyane, 1 à la Réunion et 61 dans l'Hexagone (29 en créole martiniquais, 25 en créole guadeloupéen, 2 en créole guyanais, 5 en créole réunionnais). **L'introduction des épreuves facultatives en Ile-de-France permettra de multiplier les candidats.**

Le délégué interministériel se félicite de ces avancées. Afin de pérenniser ces acquis, il **va proposer au ministre de l'Éducation nationale de nommer désormais un titulaire en lieu et place des actuels vacataires et la généralisation des épreuves facultatives à l'ensemble de l'Hexagone.** Le délégué **demande aussi aux associations de prendre leur part en sensibilisant les ultramarins afin que des demandes d'enseignement en créole émanant d'élèves et de parents puissent permettre de développer le dispositif.**

Contact :

Samia BADAT

06 82 80 01 51/01 53 69 25 93